PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2023
Salle de la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-neuf heures en Mairie à Henrichemont, sous la présidence de Monsieur Gilles BUREAU, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mmes HUET / HURIEZ / IMBOURG / MESTRE / NERZIC / NOYAT Mrs BUREAU / BEUX / FOURNIER / JANSONNIE / MORICE / PLAIS / POTELUNE / REGUER

Etaient absents : Mmes LAFOND / SEMENCE / ZEGAN, Mrs LORANS / MORIN

Ont donné pouvoir : Mme LAFOND à Mme IMBOURG,
Mme ZEGAN à Mr FOURNIER,
Mme SEMENCE à Mr POTELUNE,
Mr LORANS à Mme MESTRE

A été nommé(e) secrétaire : Mme IMBOURG

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2023 a été approuvé à la majorité

14 POUR 4 Abstentions

1. Vote des taux d'imposition

Mr le Maire explique que la taxe d'habitation concerne essentiellement des résidences secondaires et encore quelques principales, que le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales
Il précise que les 3 taxes représentent un tiers des recettes du budget.

Mr le Maire propose, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022, soit :

Taxe foncière bâtie 36.84%
Taxe foncière non bâtie : 35.23%
Taxe habitation : 14.85%

Approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et approbation des comptes du budget 2023

Monsieur FOURNIER informe le conseil que la commission des finances s'est réunie la semaine dernière et qu'il n'y a pas eu de modification depuis.

Dépenses Section de fonctionnement :
Résultat exercice 2022 : +320 000 euros. Budget 2023 : +267 000 euros, soit une diminution de 50 000 euros, qui proviennent d'une augmentation en 2023 des dépenses, 25 000 euros sur les achats et consommables et 25 000 euros sur les dépenses de personnel, les recettes restent identiques à 2022.
Le choix a été fait de diminuer les dépenses depuis le début du mandat.
Cependant, certains postes de dépenses subissent une augmentation, c'est le cas pour les Achats et variation de stocks :
+11 000 euros sur l'énergie-électricité vu la conjoncture, toutefois le contrat Approlys a permis de limiter cette augmentation (calculée par rapport au barème communiqué par les prestataires) à noter que l'éclairage public représente 50% du coût (mais en baisse grâce à la diminution de la durée d'éclairage la nuit)
+5 000 euros sur les carburants et combustibles (chauffage de l'école et du gymnase essentiellement)

Les autres postes sont sensiblement identiques

Matériel roulant, même somme qu'en 2022 (12 000 euros) pour réparation tracteur tractopelle,
Autres biens immobiliers, diminution de moitié (-6 000 euros montant des bornes de marché remplacées l'an dernier),
Légère augmentation des assurances et des études et recherches (diagnostic énergétique ancienne perception, maison cimetière), des frais de formation de personnel et autres frais divers (vérification incendie et cette année poteaux incendie).
Autres services extérieurs : + 10 000 euros dû pour 5 000 euros aux honoraires du cabinet de recrutement de médecin et 4 000 euros de frais d'urbanisme lié aux ventes de maison, ce qui est bon signe. Diminution des frais de catalogues et imprimés de 3 000 euros (pas d'édition du guide de la commune cette année).
Charges de personnel : on passe de 590 000 euros en 2022 à 618 000 euros
Chapitre 64 : 579 000 euros en 2022 pour 606 000 euros en 2023, augmentation importante pour un personnel identique, qui s'explique par l'augmentation de l'indice au 1er juillet 2022 + 3,5%, répercutée en année plein en 2023, la prévision d'une augmentation de +2% sur cette année, mais sans certitude, aucune directive pour l'instant, l'évolution de carrière de quelques agents.
De plus, en 2022, il y avait une personne en contrat aidé, coût salarial nettement plus faible, cette année sur 6 mois seulement, compte 64168.
Autres charges gestion courante, ce sont essentiellement les indemnités du maire et des adjoints et les contributions (ramassage scolaire, SDE, syndicat construction du collège ...).
Mr le maire précise que le bassin du collège génère une subvention à hauteur de 1 euros par habitant, les autres communes alentour contribuent aussi. Les autres charges sont identiques à 2022, notamment les subventions aux associations.
Charges financières, elles sont connues à l'avance, ce sont les intérêts en diminution en 2023
Total dépenses 1 272 000 euros auquel il faut ajouter des opérations d'ordre, dotations aux amortissements, qui concernent le centre de céramique et l'éclairage.
Mr FOURNIER montre différents graphiques comparatifs.
Il précise que les charges de personnel représentent environ 50% des charges de la commune, c'est le plus gros poste, comme pour toutes les communes, viennent ensuite les achats et les services extérieurs.

Recettes section de fonctionnement : composées essentiellement des dotations et des impôts, 1 555 135 euros pour 2023 (1 558 000 en 2022).
En détail
Produits de service, domaines et ventes diverses : diminution de 5 000 euros dû à la baisse des achats de concession et au camping mis en gérance en 2023 donc plus d'encaissement de recettes.
Impôts et taxes : taxe foncière pas d'augmentation des taux de la part de la commune mais une augmentation des bases locatives par l'Etat de 7,1% par rapport à l'inflation, soit +36 000 euros
Impositions directes : ce sont les transactions notariales, augmentation en 2022 des biens vendus, légère diminution du montant prévisionnel sur 2023, et les recettes des emplacements sur le marché, même montant prévisionnel.
A noter que les impôts et taxes représentent 873 000 euros pour un budget de 1 555 000 euros
Dotations : identiques à 2022, mais il devrait y avoir une augmentation de la dotation de solidarité rurale non prise en compte pour l'instant dans le budget ;

Résultat section fonctionnement 2023 : + 282 000 euros

Section investissement :
Les dépenses concernent le remboursement du capital et toutes les dépenses réelles, (acquisitions, travaux immobiliers, réparations)
En recettes, les gros postes sont les subventions de l'Etat, (DETR) et de la région mais également les cessions (terrains, véhicules) et autres ressources (les emprunts et les résultats d'investissement de 2022)
Résultat section d'investissement 2023 : + 90 515 euros.

Mr FOURNIER projette sur l'écran un tableau détaillé, par poste de dépenses.
Total dépenses investissement : 2 000 000 euros - Total subventions : 1 196 000 euros,
Il resterait à charge environ 850 000 euros à financer par la commune.
Il précise que les subventions sont demandées mais pas encore actées, que certains investissements ne seront peut-être pas faits.
Mr FOURNIER commente le tableau, par poste.
- un camion de la commune ayant été volé et incendié, il faut donc investir dans un nouveau camion pour 45000 euros.
- pour la voirie, le dossier rue de Verdun est terminé ; il y a eu un surcoût de 20% lié à l'augmentation des matériaux, il reste 96000 euros de subventions à récupérer de 2022 pour les trottoirs et 5580 euros pour le busage
- il précise qu'il est difficile d'évaluer les travaux des pluviales, route des Aix et rue de Verdun, que les subventions notées (30000 et 15000 euros) proviennent du contrat de territoire versé par le département (160000 euros au total), il est prévu d'en attribuer 120000 pour le projet du Jeu de Paume.

Mr le Maire rappelle que 2 réunions ont été organisées pour expliquer le projet du Jeu de Paume, aux Henrichemontais et Bornois, projet qui a reçu un avis favorable quasiment unanime.
Le débat a lieu sur les investissements prévus et sur le projet du jeu de paume en particulier.

Mr FOURNIER précise qu'on devrait avoir la réponse de la DETR rapidement, au plus tard en mai et qu'effectivement sans subvention le dossier tombe à l'eau.
Mr BEUX s'étonne que l'étude de revitalisation n'inclue pas les Petites villes de demain
Mr FOURNIER répond que les Petites villes de demain, c'est l'étude ORT qui n'est pas lancée pour l'instant sur Henrichemont, elle est en attente, mais elle sera faite, et sur toutes les thématiques, par un cabinet d'architectes.

Mr BEUX fait remarquer qu'il n'y a eu qu'une réponse pour le marché du Jeu de Paume et trouve que le délai entre la publication, le 14 décembre, et l'attribution, le 12 janvier, était court, et qu'il était difficile pour les entreprises d'y répondre.

Mr le Maire précise que tout a été fait dans les règles, que les demandes de DETR devaient être envoyées pour le 15 janvier, délais court.

Mr FOURNIER précise qu'il y a eu beaucoup de consultations du dossier sur la plateforme mais qu'une seule candidature, nous avions une date importante, le 15 janvier, sinon nous perdions un an.
Mr JANSONNIE pense que l'on n'aura que le Jeu de Paume comme projet sur le mandat. Il demande si l'étude globale sera faite.
Mr le Maire rappelle qu'il y a en projet réalisé ou en cours, le cabinet médical, les trottoirs, il souhaite avancer sur des projets précis, chiffrés.
Mr FOURNIER répond que dans le cadre de la convention ERT l'étude globale sera faite.
Mr BEUX pense que Petites villes de demain est une opportunité pour les petites communes avec un financement à 80% ;
Mr FOURNIER rappelle qu'il y a eu un plan d'action, avec des fiches sur différents projets.
Mr JANSONNIE reconnait que tout le monde est d'accord pour le projet du Jeu de Paume mais le trouve ambitieux par rapport à la commune.
Mr FOURNIER répond que le coût net pour la commune (350000 euros) par rapport au projet, est vraiment intéressant.
Il précise qu'une étude globale DBE énergie a été réalisée au niveau des écoles, à hauteur de 5760 euros, elle sera présentée aux élus prochainement.
Mr le Maire précise que cette étude doit permettre la rénovation, école cantine, dans les 3 prochaines années.

Pour toutes ces dépenses d'investissements, il y aurait un reste à charge pour la commune de 851 000 euros.
Mr FOURNIER récapitule, en ce qui concerne la section d'investissement, en dépenses, remboursement de capital et toutes les dépenses d'investissement, en recettes, les subventions, l'excédent d'investissement de 2022, la cession des 2 terrains route des Aix, la cession du véhicule incendié (remboursement par l'assurance), taxe sur nouvelles constructions et l'excédent de fonctionnement, résultat 2022 positionné en investissement, pour réaliser les travaux et 267 000 euros, excédent estimé de la section de fonctionnement 2023.
Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, c'est une obligation, il a fallu inscrire, en recettes, au compte 1641 un emprunt de 150 000 euros et 20 000 euros en dépenses, sur les travaux en cours.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif communal de l'exercice 2023,
Il est précisé que les subventions aux associations ne seront versées qu'à la réception des rapports morals et financiers de l'année.
Mr le Maire propose
D'APPROUVER, le budget

SECTION de FONCTIONNEMENT	DEPENSES/RECETTES	1 555 135.00€
SECTION d'INVESTISSEMENT	DEPENSES/RECETTES	2 154 424.60€

Adopté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE

3. Acquisition du bâtiment 19 place Henri IV

Considérant le bien immobilier, sis 19 Place Henri IV, cadastré F1322 en partie, propriété de Mr D'HAUTCOURT Grégory

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acquisition du bâtiment sis 19 Place Henri IV est nécessaire pour conforter le centre de santé et pouvoir engager des travaux de rénovation énergétique.

Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'acquisition du bâtiment de Monsieur D'HAUTCOURT Grégory sis 19 place Henri IV, sur la commune d'Henrichemont, cadastrée F 1322 en totalité, pour un montant de 120 000 €, hors frais notarié
DE NOMMER, la SCP DESMAISON/GIRAUD, notaires chargé de l'affaire
D'ACCEPTER que les frais afférents à cette affaire soient à la charge de la commune
D'AUTORISER le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

Hors délibération, Mr le Maire fait part qu'un plan de financement prévisionnel a été élaboré avec les services de la région comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition bâtiment	120 000€	Comité Régional Centre-Val de Loire (contrat de plan État-Région)	11 350.€
Frais de notaire	10 000€	Comité Régional Centre-Val de Loire (contrat régional de solidarité territoriale)	90 850.€
Honoraires diverses	7 000€	FEDER (Fonds européens)	48 350€
Travaux à venir	70 000€	ETAT	31 050€
Travaux antérieurs Non éligible au FEDER et état	30 000€	Fonds propres commune	55 400€
	237 000€		237 000€

Soit 77% de subvention prévisionnelle

Adopté à l'unanimité

Mr le Maire précise que les 3 points suivants vont être traités globalement, avec bien sûr 3 votes différents. Ces délibérations sont la conséquence du point 3. De nombreuses personnes souhaitent s'installer à Henrichemont mais ne trouvent pas de logement, le bâtiment route des Aix est une opportunité. Il a été estimé à 150 000 euros, par un agent immobilier. Il est proposé de donner cette maison à vendre à Maison Idéale, en mandat simple ce qui veut dire que la commune peut, elle aussi, essayer de le vendre, directement ou par le biais d'une autre entreprise.
Mme HURIEZ explique qu'il aurait été bien pour soutenir les associations de mettre ce bâtiment à leurs dispositions, pour des rassemblements ou entreposer du matériel.
Mr le Maire répond qu'actuellement la commune arrive à fournir des locaux aux associations ; pour le stockage et la salle de la mairie au rez-de-chaussée est prêtée gratuitement pour leurs rencontres.
Mr BEUX demande qui est propriétaire des locaux actuels de l'EHPAD. Mr le Maire lui répond que c'est l'EHPAD

Mme HUET demande si louer le bâtiment route des Aix ne serait pas plus rentable, compte tenu des travaux réalisés.
Mr JANSONNIE trouve dommage de vendre les biens de la commune.
Mr le Maire répond qu'une étude avait été faite lorsque la municipalité envisageait de transformer le bâtiment en cabinet médical et que le coût des travaux s'élevait à 300 000 euros.
Mr MORICE précise que le coût du chauffage est élevé, la consommation est de 3000 litres de fuel par an.
Mr le Maire revient sur les 3 points à voter obligatoirement, désaffectation, déclassement, accord de principe pour la vente, puisque le bâtiment va être enlevé du domaine public,

4. Désaffectation du bien sis 22 rte des Aix

Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des Aix, cadastré F1389, d'une superficie de 1134 m² initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Ce bâtiment sera donc de fait désaffecté et son aliénation est tout à fait envisageable.

Il est proposé au conseil municipal ;
De constater la désaffectation du bâtiment sis 22 rte des aix cadastré F 1389,
D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Adopté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE

5. Déclassement du bien sis 22 rte des aix

Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des aix, cadastré F1389, d'une superficie de 1134m² initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal.

Vu la délibération du 05.04.2023, relative à la désaffectation de ce bien,

Compte tenu de ce qui précède, le bien pourrait dès lors être déclasser en vue d'une future cession

Il est proposé au conseil municipal ;

De prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune, en vue de sa future cession,

D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Adopté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE

6. Accord de principe pour la vente du bâtiment sis 22 rte des Aix

Vu la délibération du 05.04.2023, relative à la désaffectation du bâtiment sis 22 rte des Aix
Vu la délibération du 05.04.2023 relative au déclassement du bâtiment sis 22 rte des Aix
Mr le Maire expose au conseil que le bâtiment sis 22 rte des Aix, cadastré F1389, initialement prévu pour le centre de santé n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public

communal. Que dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa vente ; ce qui permettra des ressources supplémentaires pour faire face à l'achat du bâtiment destiné à ce pôle de santé. La commune dispose en effet d'un autre bâtiment pour ce centre de santé.

Mr le Maire propose au conseil,

- Qu'un accord de principe lui soit accorder pour la cession de ce bien immobilier, à hauteur de 150 000€ net vendeur, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 10 000€
- Qu'un ou plusieurs tiers soient mandaté pour la commercialisation, dont la société maison idéale en mandat simple.
- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents à ce dossier

Mr FOURNIER trouve le prix de vente élevé, compte tenu des travaux à faire. Mr le Maire répond que la fourchette du prix de vente est 140000 160000 euros

Adopté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE

7. Cession d'un véhicule

La commune souhaite se séparer d'un véhicule de marque Renault EXPRESS

Une personne propose de racheter le dit véhicule pour un montant de 200€

Il est demandé au conseil

D'approuver le montant de la cession du véhicule Renault Express à hauteur de 200€
D'approuver la sortie du véhicule de l'inventaire Renault Express, N° 178
D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Mme HUET demande, où la vente a été diffusée et si c'est un garage qui achète le véhicule
Mr le Maire répond que c'est un particulier qui l'achète
Mr JANSONNIE fait remarquer que le conseil municipal n'était pas informé de cette vente et demande comment le prix a été fixé.
Mr BEUX dit qu'il aurait fallu en parler en conseil avant d'envisager la vente.
Mr le Maire dit que l'important est de se débarrasser de ce véhicule, qui ne peut plus rouler.

Adopté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE

8. Créance éteinte

Monsieur le Maire explique qu'une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irécouvrabilité. Elle constitue donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée, selon la liste ci-dessous

Exercice 2007 pièce 703100009800 pour 116.99€
Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne peut plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique,
Il est proposé au conseil municipal
D'ACCEPTER cette créance éteinte.
D'AUTORISER le Maire a signer les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

9. Avancement de projets

Mme MESTRE :
- Travaux de peinture de l'école, la dernière classe va être faite
- Une étude a été faite pour école primaire, il faut maintenant organiser une réunion, pour décider des travaux, économie d'énergie à prioriser
- La Borne, il faut repeindre les passages piétons, refaire les ralentisseurs

Mr JANSONNIE intervient par rapport à la sécurité au lieudit les maisons neuves.
Mr le Maire répond qu'une étude de vitesse faite par le département a été adressée à la mairie, pour l'instant rien de nouveau.
Mme MESTRE précise qu'il ressort de cette étude que les voitures roulent moins vite qu'avant, que les entrées des habitations ne sont pas assez bien matérialisées.

Mr FOURNIER : Une réunion est prévue le 15 avril pour présenter la méthodologie concernant l'étude et le recensement des logements vacants. Un courrier va être envoyé aux personnes qui s'étaient proposés

Mme NERZIC : en ce qui concerne les Estivales
- En contact avec Bourges escrime pour animer le marché avec des spectacles de rue,
- A la recherche d'une animation musicale pour le samedi du mois de juillet, celle initialement prévue s'étant désistée

Il est demandé aux associations de transmettre leurs manifestations afin de les mentionner dans l'agenda trimestriel, joint au bulletin de la commune, qui vient d'être mis en place.

Mr LORANS absent aucune question de la part de l'assemblée.
Mme SEMENCE un document récapitulatif a été remis en séance

10. Questions diverses

- Mme NOYAT demande si, suite à un précédent conseil au cours duquel elle avait parlé des tombes abîmées au cimetière, il y a eu des choses de faites. Mme MESTRE répond et évoque la complexité de ce dossier.
  Mme NOYAT demande si en attendant on ne peut pas faire quelque chose pour cacher les trous. Mme MESTRE répond que l'on n'a pas le droit. Et rappelle que c'est la personne qui a la concession qui doit entretenir.

- Mr BEUX informe le conseil, qu'après 3 ans de mandat, il a fait le bilan sur son engagement et de ce qu'il souhaitait. Il rappelle que les résultats des élections étaient très serrés. Il est en désaccord sur de nombreux points, l'ambition politique, la méthode, et constate l'absence de concertation. Le budget présenté, pour lequel les élus de l'opposition ont voté contre, le conforte dans l'idée d'une vision à court terme et d'un mauvais usage du foncier mis en place. Pour toutes ces raisons Mr BEUX informe le Maire de sa démission.
- Mr JANSONNIE demande à ce que la loi et les règles de fonctionnement soient respectées

Après quelques questions et remarques dans l'assistance, la séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire

Le Maire